



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/15

Reçu en Préfecture le : 28/04/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 27 avril 2015**  
**D - 2015/203**

***Aujourd'hui 27 avril 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Mariette LABORDE, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Vincent FELTESSE

## Réalisation d'un assistant mobile de visite pour les espaces culturels de la Ville et de la Cité des civilisations du vin

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014 n°2014-135, vous avez autorisé Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics relative à la réalisation d'un assistant mobile de visite pour les espaces culturels de la Ville et la Cité des civilisations du vin.

La composante multimédia et numérique est en constante évolution dans les musées de la Ville, avec la volonté d'utiliser ces outils technologiques non plus seulement comme de simples supports pédagogiques mais comme des dispositifs permettant une expérience de visite mémorable et inédite. Au-delà de la visite elle-même, il s'agit de proposer des services en amont de la visite et en prolongement de l'expérience.

Cette ambition se concrétise notamment par la mise à disposition du public d'un véritable "compagnon de visite", innovant et original.

Afin de réaliser cet outil novateur, ainsi que l'infrastructure de communication, la Ville a mis en oeuvre un dialogue compétitif en raison de la complexité d'un tel dispositif qui nécessite une mise au point et des moyens techniques adaptés, tant au niveau de la fourniture du matériel que du développement logiciel.

Cet "assistant mobile" sera doté simultanément de nombreuses fonctionnalités permettant :

- la personnalisation du compagnon en fonction du profil du visiteur,
- l'affichage d'informations en interaction avec le module en cours de visite, le déclenchement automatique d'une lecture audio et vidéo, dans une des 8 langues proposées, en synchronisation automatique avec le module visité,
- une proposition de contenus adaptés en fonction du profil du visiteur, notamment du jeune public.

Il répondra également aux besoins des visiteurs handicapés en intégrant par exemple des fonctions de guidage et d'audio-description pour accompagner les personnes aveugles et mal voyantes, des fonctions de sous-titrage pour les personnes sourdes ou mal entendant, et d'autres fonctions pour les personnes déficientes cognitives. Il permettra l'enregistrement d'information durant la visite afin de proposer au public de retrouver certains contenus ultérieurement sur internet,

Dans un premier temps, ce nouvel outil sera mis en oeuvre à la Cité des civilisations du Vin où, compte tenu de la scénographie proposée, il tiendra une place privilégiée dans l'exposition permanente.

Chaque visiteur sera équipé, dans le parcours permanent, de cet outil d'accompagnement à la visite qui lui permettra d'interagir avec la scénographie. Ce dispositif complexe sera constitué d'un appareil mobile individuel associé à une infrastructure de diffusion de l'information et de communication.

Ce compagnon de visite pourra également être mis en place dans l'espace des expositions temporaires de la Cité des civilisations du Vin, puis progressivement avec le retour d'expériences, dans les autres lieux d'exposition et musées de la Ville.

Sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information, la Direction de la concurrence et de la Commande Publique a lancé la procédure de dialogue compétitif ayant pour objet la réalisation d'un assistant de visite pour les espaces culturels de la Ville et de la CCV.

Les candidats invités au dialogue étaient les sociétés : Antenna International, Comédiart/Tonwelt, Sycomore, Orphrys, IT&L@bs.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 15 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché au groupement COMEDIART/TONWELT.

Ce marché à bons de commandes sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de quatre ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 36, 67 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – Article 2031, 2051, 2183, 2313, 6156, 6184, 6262, 611, 6188.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**